



1033^e séance plénière
Journal n° 1033 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR LES ATTENTATS TERRORISTES À PARIS

Le Conseil permanent,

Horrié par l'effroyable attentat terroriste perpétré contre le journal satirique français Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, la fusillade au cours de laquelle une policière municipale a été tuée à Montrouge le 8 janvier 2015 et l'attentat terroriste antisémite commis contre la communauté juive à Paris le 9 janvier 2015, qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes et blessé beaucoup d'autres,

Exprimant sa profonde solidarité avec les victimes de ces actes de terrorisme et leurs familles ainsi qu'avec le peuple français,

Prenant note des déclarations faites à ce sujet par le Président en exercice de l'OSCE, le Secrétaire général, la Représentante pour la liberté des médias et le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE,

Guidé par les engagements pertinents pris dans le cadre de l'OSCE, en particulier ceux ayant trait à la lutte contre le terrorisme, à la liberté d'expression et à la tolérance et à la non-discrimination :

Condamne fermement les attentats terroristes susmentionnés et souligne la nécessité d'en poursuivre les auteurs ;

Exprime sa condamnation ferme et sans équivoque des actes terroristes, quel que soit l'endroit où ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs, et réaffirme sa détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ;

Souligne que le terrorisme ne saurait en aucun cas être justifié, quelle qu'en soit le mobile ou la cause, et ne peut ni ne doit être associé à quelque race, groupe ethnique nationalité ou religion que ce soit ;

Condamne ces attentats terroristes contre des journalistes et des médias libres, et rappelle que la liberté d'expression est un droit humain fondamental et internationalement reconnu ;

Condamne énergiquement les manifestations d'intolérance, notamment contre les chrétiens, les juifs, les musulmans, les membres d'autres religions et les non-croyants, et réaffirme sa volonté de promouvoir la non-discrimination et la tolérance, le respect mutuel et la compréhension dans nos sociétés.